

## **Rapport au conseil communal d'Yverdon-les-Bains de la commission chargée de l'étude du préavis n°6 du 21 février 2007 concernant une demande de crédit d'investissement de 130'000.- pour la réorganisation des locaux de l'administration générale**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission s'est réunie le 13 mars 2007 et était composée de Mesdames Nora Lechmann, Maryse Schneider, Françoise Weissbrodt et de Messieurs Guy Angeloz, Patrick-Louis Duruz, Bexhet Halimi, Yves Monod et du soussigné désigné rapporteur. Monsieur Jacques Fivaz était excusé. La commission a bénéficié des précisions apportées par Monsieur le Syndic Rémy Jaquier, Monsieur Jean Mermod et Monsieur François Armada. Nous les remercions pour leurs informations ainsi que pour la visite guidée des locaux de l'administration.

Une récente étude a fait ressortir l'inadaptation de certains aspects de l'organisation de l'administration communale aux besoins de notre ville. En effet, au fil des ans, le greffe municipal s'est vu confier de nouvelles tâches qui nécessitent une augmentation des effectifs communaux et une réorganisation de la distribution des locaux.

Les besoins en ressources humaines supplémentaires sont liés d'une part à l'installation et au suivi d'un système de gestion électronique des documents (GED) et d'autre part à la volonté de la municipalité de soutenir la formation professionnelle des apprentis et stagiaires. La municipalité a également la volonté de permettre une plus grande implication de notre commune dans les consultations de dossiers cantonaux et fédéraux. De plus les nouvelles tâches incombant au Greffe sont nombreuses. Citons notamment la gestion des immeubles de la Fondation Petit-Maitre, la gestion de l'entretien des lieux de culte et le secrétariat du Réseau des villes de l'arc jurassien.

La configuration actuelle des locaux du Greffe municipal date des années 1950. Depuis cette période, l'utilisation des locaux a fortement évolué. L'augmentation du nombre de visiteurs (plus de 1000 en 2006) et la nouvelle répartition des compétences au sein de l'administration communale ont incité la Municipalité à nous proposer une séparation entre la zone d'attente publique et la zone de travail du greffe. Cet élément permettra d'améliorer les conditions de travail des employés communaux.

Notons encore que la création d'un nouveau guichet pour l'accueil des candidats à la naturalisation permettra de garantir une certaine confidentialité.

Au vu des éléments présentés, la commission estime que la configuration actuelle des locaux du greffe n'est pas adaptée à une utilisation rationnelle. Le renforcement des effectifs communaux prévus nécessite une nouvelle répartition des espaces de travail. La commission considère que cette réorganisation est nécessaire et constate que le projet présenté répond aux problèmes rencontrés par les employés communaux. La commission émet néanmoins le vœu que le couloir privé qui reliera le bureau du syndic au futur secrétariat soit partiellement vitré pour permettre un apport de lumière naturelle.

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis n°6/2007 tel que présenté.

Vassilis Venizelos

